

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet:

Réalisation d'un plan topographique rue des Abattoirs / Société

BARTHELEMY-BLANC / Attribution (1.1)

Service:

Pôle opérationnel (VH - CF)

Monsieur le Maire de la commune de Gex.

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU l'avis favorable de la Commission Espaces Publics, Environnement et Travaux réunie le 21 novembre 2024,

VU le budget 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser un relevé topographique de la rue des Abattoirs,

CONSIDÉRANT qu'un devis a été transmis par la société BARTHELEMY-BLANC et analysé par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise BARTHELEMY-BLANC, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 4 505.30 € HT, soit 5 406.36 € TTC,

DÉCIDE

DE RETENIR l'offre de l'entreprise BARTHELEMY-BLANC, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 4 505.30 € HT, soit 5 406.36 € TTC, pour la réalisation d'un relevé topographique de la rue des Abattoirs,

DE SIGNER ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,

Fait à Gex, le 26 novembre 2024.

Le Maire,

Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 27 novembre 2024 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 27 novembre 2024.

